

**ARRETE DE COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
 VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
 VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
 VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
 VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
 VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
 VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence mention Sciences Humaines et Sociales parcours HISTOIRE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2025-2026** :

<p>Licence 1 - S1 Président : Philippe SALVADORI</p> <p>Membres : Alain RAUWEL Odile ROYNETTE Thomas BOUCHET Hervé MOUILLEBOUCHE</p>	<p>Licence 1 - S 2 Président : Philippe SALVADORI</p> <p>Membres : Alain RAUWEL Philippe BLANC Perrine KOSSMANN Noelle DEFLOU-LECA Thomas BOUCHET</p>	<p>Licence 1 - Session 2 Président : Philippe SALVADORI</p> <p>Membres : Alain RAUWEL Odile ROYNETTE Thomas BOUCHET Perrine KOSSMANN</p>
<p>Licence 2 – S3 Président : Christian STEIN</p> <p>Membres : Sophie BABY Arnaud FOSSIER Alain RAUWEL Noelle DEFLOU-LECA</p>	<p>Licence 2 – S4 Président : Christian STEIN</p> <p>Membres : Sophie BABY Arnaud FOSSIER Alain RAUWEL Philippe SALVADORI</p>	<p>Licence 2- Session 2 Président : Christian STEIN</p> <p>Membres : Sophie BABY Arnaud FOSSIER Alain RAUWEL Philippe SALVADORI</p>
<p>Licence 3 classique S5 Président : Arnaud FOSSIER</p> <p>Membres : Noelle DEFLOU-LECA Sabine LEFEBVRE Jérôme LOISEAU Perrine KOSSMANN Thomas BOUCHET François JARRIGE</p>	<p>Licence 3 classique S6 Président : Arnaud FOSSIER</p> <p>Membres : Hervé MOUILLEBOUCHE Jérôme LOISEAU Christian STEIN Sophie BABY Odile ROYNETTE Laurence MERCURI</p>	<p>Licence 3 classique Session 2 Président : Arnaud FOSSIER</p> <p>Membres : Sophie BABY Hervé MOUILLEBOUCHE Christian STEIN François JARRIGE</p>

Licence 3 AMC S5

Présidente : Sophie BABY

Membres :

Philippe POIRRIER
François JARRIGE
Maxime DURY
Stéphanie MOTTEY
Philippe BLANC

Licence 3 AMC S6

Présidente : Sophie BABY

Membres :

Alexandra GOUJON
Jean VIGREUX
Philippe POIRRIER
Stéphanie MOTTEY
Philippe BLANC

Licence 3 AMC Session 2

Présidente : Sophie BABY

Membres :

Philippe POIRRIER
Jean VIGREUX
François JARRIGE

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 2 février 2026

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Hervé MOUILLEBOUCHE

